

27^{ème} RALLYE REGIONAL VALLEE DE L'HOMME PERIGORD NOIR
Coupe de France des Rallyes

12/13 octobre 2024

DECISION N° 1 publiée au tableau d'affichage officiel à : 13h20

Document n° 2-3

De : les Commissaires Sportifs

Date : 13 octobre 2024

A : Tous les Concurrents

Heure (décision) : 13h15

En application de l'Article 7.5.16 du règlement standard des rallyes Les Commissaires Sportifs, ayant reçu une demande de la Direction de Course, concernant les concurrents suivants, gênés par le blocage du concurrent n°38 dans l'ES 2, décident de leur attribuer un temps qu'ils considèrent le plus équitable :

N°	TEMPS
39	2'58''7
40	2'52''8
41	2'51''0
42	2'58''3

Il est rappelé aux Concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs conformément aux Prescriptions Générales de la FFSA, Titre VII A, à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Disciplinaire et Juridictionnel de la FIA, dans les délais applicables.

COMBE Robert

FOURCADE ANNIE

Jean-Luc PHELIPEAU

Président du Collège

Commissaire Sportif

Commissaire Sportif

